

Image not found or type unknown



Divorce vente maison a perte

Par **nantais1974**, le **19/10/2017 à 14:48**

bonjour, en instance de divorce, madame reprend la maison, pour être plus clair la maison estimée à 200 000 euros, il reste à payer 214 000 euros, qui doit payer les 14 000 euros de passif. merci de vos réponses

Par **amajuris**, le **19/10/2017 à 16:12**

bonjour, que voulez-vous dire quand vous écrivez " madame reprend la maison " ? je suppose que cela signifie que dans le cadre de la liquidation de la communauté, madame va vous racheter votre part au prix que vous voudrez bien lui vendre. en cas de passif, il est à partager entre les ex-époux. salutations

Par **Visiteur**, le **20/10/2017 à 08:08**

Bjr Ce n'est pas une vente, mais une liquidation de communauté, donc le prix ne sera pas 200k€, mais 214 k€ !!!